



## PRIX ALBERT VIALA 2022

### APPEL À CANDIDATURE

---

En hommage à Albert Viala, ancien bâtonnier du barreau de Toulouse, ancien président honoraire de la conférence des bâtonniers de France, Secrétaire perpétuel de l'Académie de législation de Toulouse pendant près de 20 ans, retenu prisonnier en Autriche durant 5 ans entre 1939 et 1945 et auteur d'une thèse portant sur les rapports entre le Parti et l'État dans l'Allemagne nazie, décédé en 2003, la fondation Albert Viala - Institut de France a créé le Prix Albert Viala.

D'un montant annuel de 8 000 €, il est destiné à récompenser une œuvre écrite de langue française, publiée ou inédite, de nature littéraire ou juridique, ayant pour objet la défense des libertés fondamentales.

Ce prix d'encouragement s'adresse à de jeunes auteurs ou chercheurs, sans restriction de nationalité, titulaires d'un doctorat toutes facultés confondues.

Le prix sera attribué par le Chancelier de l'Institut de France après délibération du jury.

Le nom du lauréat sera communiqué la semaine du 2 mai 2022 et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Institut de France.

Si le Prix Albert Viala devait constituer une aide à la publication pour l'œuvre récompensée, le lauréat s'engage à ce que la mention « Lauréat du Prix Albert Viala – Institut de France 2022 » figure sur l'édition.

#### **CONDITIONS DE CANDIDATURE :**

Les candidats, sans restriction de nationalité, auront déjà publié au moins un écrit dans les trois années précédant la date limite de dépôt des candidatures et devront être titulaires d'un doctorat (PhD ou équivalent), toutes facultés confondues. Les œuvres proposées pour concourir peuvent être de toute nature : thèse de doctorat, article scientifique, article de presse, reportage, témoignage, livre, essai, fiction, etc. La limite d'âge est fixée à 40 ans, au jour de la date limite de dépôt des candidatures.

Chaque candidat reconnaît accepter, après en avoir pris connaissance, les modalités d'organisation du Prix, telles qu'elles résultent du Règlement du Prix Albert Viala Institut de France, ci-annexé, et du présent appel à candidatures.

Le présent appel à candidatures sera diffusé dans différents centres universitaires ou écoles doctorales. Il pourra également faire l'objet d'une diffusion via d'autres plateformes. Cet appel concerne de droit toute personne susceptible de s'y référer et de souscrire aux conditions de candidature.

#### **CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :**

Le dossier de candidature comprend impérativement :

- une photocopie recto et verso de la carte d'identité ;
- un curriculum vitae complet ;

- le document concourant en 2 exemplaires papier ou en un exemplaire papier et un exemplaire électronique imprimable, à l'adresse [tiphaine.jolivet@institutdefrance.fr](mailto:tiphaine.jolivet@institutdefrance.fr), en spécifiant bien la mention Prix Albert Viala – Institut de France ainsi que le nom du candidat ;
- une œuvre publiée dans les trois années précédant la date limite de remise des candidatures, si l'œuvre proposée pour concourir n'a pas été publiée.

Les dossiers de candidature complets sont à envoyer **sous forme postale, à l'adresse suivante** :

Prix Albert Viala - Institut de France  
23 quai de Conti  
75006 PARIS

**ou à déposer sur place, contre récépissé,**

au plus tard le **jeudi 9 décembre 2021**, cachet de la poste ou date du récépissé faisant foi

Un accusé de réception sera remis aux candidats, attestant de leur bonne inscription ou indiquant les modalités à compléter pour finaliser son instruction

Renseignements : [tiphaine.jolivet@institutdefrance.fr](mailto:tiphaine.jolivet@institutdefrance.fr)  
01 44 41 87 47

L'appel à candidature est aussi consultable en ligne à l'adresse suivante : [www.institutdefrance.fr](http://www.institutdefrance.fr)